

Décision tarifaire**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe ROINGEARD en qualité de Président ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;

DÉCIDE**Article 1 Fixation de tarifs**

Sont approuvés les tarifs figurant ci-après pour l'action suivante :

- Type d'action : Colloque
- Nom de l'action : MoodleMoot 2026
- Dates : 08 au 10 juillet 2026
- Si colloque ou atelier, date limite d'inscription : 15 juin 2026
- Le tarif préférentiel est valable jusqu'au 17 mai 2026 inclus (minuit heure française).

Désignation	Prix unitaire HT (€)	TVA (%)	Prix unitaire TTC (€)
Inscription (jusqu'au 17.05.2026) 3 jours	350,00 €	10%	385,00 €
Inscription (à compter du 18.05.2026) 3 jours	500,00 €	10%	550,00 €
Exposant Platinium	5958,33 €	20%	7 150,00 €
Exposant Gold	4125,00 €	20%	4 950,00 €
Exposant Silver	3208,33 €	20%	3 850,00 €
Exposant Bronze	2291,67 €	20%	2 750,00 €
Exposant Chrome	916,67 €	20%	1 100,00 €
Exposant : option démonstration	458,33 €	20%	550,00 €
Exposant : badge personne supplémentaire	256,67 €	20%	308,00 €
Contributeur	- €	- %	GRATUIT

Article 2 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa transmission au Recteur d'académie.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

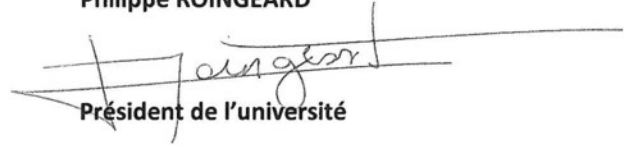


Article 3 Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 10 avril 2026.

Philippe ROINGEARD



Président de l'université

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :
Transmise au Recteur le : **14 AVR. 2026**